

PLAN DE PROTECTION

Salle de spectacle Les Caves
Route de Sauverny 6, 1290 Versoix



Personne mandatée

La personne mandatée COVID-19 pour la salle de spectacle Les Caves est Madame Laura Bonvin, adjointe au chef du service de la culture de la ville de Versoix.

En cas d'absence, le Chef de service Olivier Delhoume assure cette responsabilité.

Mairie de Versoix

Service de la culture

route de Suisse 18

1290 Versoix

022 950 84 00

l.bonvin@versoix.ch

o.delhoume@versoix.ch

Personnel d'exploitation

Les personnes chargées de l'accueil et de l'exploitation (techniciens) sont bénéficiaires d'un certificat Covid-19 et/ou portent le masque facial, respectent les distances conformément aux directives en vigueur. Il en est de même pour les artistes qui viennent se produire sur scène.

Le public

Le public est contrôlé à l'entrée du bâtiment. Les personnes âgées de plus de 16 ans doivent présenter un certificat Covid-19 et une pièce d'identité avec photographie. Des distances sont marquées à l'entrée extérieure du bâtiment, avant le contrôle des certificats Covid-19. La billetterie permet de connaître l'identité des spectateurs assis dans la salle pour une durée de plus de quinze minutes. Cette liste confidentielle peut être conservée 12 heures et n'est pas utilisée à d'autres fins que celles des mesures Covid-19.

L'information

Des affiches sont apposées à plusieurs endroits, dès l'entrée du bâtiment et dans les espaces intérieurs : affiche de l'OFSP en vigueur, affiche certificat Covid obligatoire au-delà de 16 ans. En amont des spectacles, une information est diffusée sur le site des Caves et les réseaux sociaux dédiés indiquant que seules les personnes au bénéfice d'un certificat Covid-19 seront acceptées. Le plan de protection est affiché (visible par le public) et communiqué au personnel d'exploitation et aux artistes.

Hygiène

Des distributeurs de gel hydro-alcoolique sont mis à disposition. Le lavage des mains régulier est rappelé. Le nettoyage est régulièrement assuré par le personnel des services communaux. Le port du masque reste possible pour les personnes qui le souhaitent, en plus de leur certificat Covid-19. Le port du masque est également possible pour le personnel qui le souhaite, chargé du contrôle des billets à l'entrée de la salle de spectacle. La ventilation du local se fait par un système continu intégré respectant les règles en vigueur.

Actualisation du Plan de protection

Ce plan de protection est valable jusqu'au 24 janvier 2022, mais susceptible d'évoluer en fonction de nouvelles directives Covid-19.

À Versoix, le 15 septembre 2021